



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 AOUT 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois aout, à vingt heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué (convocation en date du 13 août 2019), s'est réuni, en mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

**PRESENTS** : MM. MERCIER José, HIGNET Gilbert, Stéphanie LESEIGNEUR, DENIER Xavier, DE SALLIER Christian, CARIOU Julie, HELO Philippe, AUBAUD Françoise, LERAY Jean-Luc, DENIEL Pascal, PELLÉ Géraldine, COLLIN Pascal.

**Absents excusés** : , RUÉ Marina (donne procuration à CARIOU Julie)

**Nombres de présents** :

**Nombre de votants** :

**Secrétaire de séance** : DE SALLIER Christian

**Objet des délibérations** :

**ORDRE DU JOUR**

1. Validation du compte-rendu du 8 juillet 2019.
2. Demande de subvention pour le Bois de la Loge
3. Demande de subvention pour les sanitaires publics
4. Tarifs photocopies
5. Décision modificative n°2
6. Participation fonctionnement école de Guichen
7. Tarifs cantine
8. Droit de préférence ZK 34 Le Coguin
9. Modification Règlement Intérieur de la Cantine et de la Garderie.
10. Informations diverses

Compte-rendu affiché le 28 août 2019

Délibération N° 2019.05.01

**VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 Juillet 2019**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2019 sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Votants : 11 Pour : 11

Tél. : 02.99.92.00.34 - Fax : 02.99.92.04.12 - Email : [secretariat.mairie@bovel.fr](mailto:secretariat.mairie@bovel.fr) - Site : [www.bovel.fr](http://www.bovel.fr)  
Horaires d'ouverture : lundi vendredi 14h à 17h - mardi 14h à 18h30 – mercredi 10h à 12h - Fermé le jeudi et le samedi  
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL

**Délibération N° 2019.05.02**

**Demande de subvention pour le Bois de la Loge**

Le Conseil Municipal sollicite le Fonds de Concours aux petites communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour la réalisation du Lotissement du Bois de la Loge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- - Accepte de solliciter le Fonds de Concours aux petites communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour la réalisation du Lotissement du Bois de la Loge

Votants : 11            Pour : 11

**Délibération N° 2019.05.03**

**Demande de subvention pour les sanitaires publics**

Le Conseil Municipal sollicite le Fonds de Concours aux petites communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour la réalisation de sanitaires publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- - Accepte de solliciter le Fonds de Concours aux petites communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour la réalisation de sanitaires publics.

Votants : 11    Pour : 11

**Délibération N° 2019.05.04**

**Tarifs photocopies**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des photocopies pour les formats A4 qui sont actuellement à 0,23€ par feuille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- - Accepte de changer les tarifs de photocopies A4 pour les mettre à 0,20€ par feuille à la date du 1er septembre 2019.

Votants : 11    Pour : 11

**Délibération N° 2019.05.05**

**Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une décision modificative du budget, afin de prendre en compte des événements imprévus, et pour cela d'ajuster les crédits relatifs aux frais d'études.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'inscrire les crédits au budget 2019 par décision modificative suivante :

A	B	C	D
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	Article		Montant
	2031	Frais d'études	1 200,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>1 200,00</b>
<b>RECETTES</b>	Article		Montant
	O21	Virement de la section de fonctionnement	1 200,00
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>1 200,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	Article		Montant
	O23	Virement à la section d'investissement	1 200,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>1 200,00</b>
<b>RECETTES</b>	Article		Montant
	OO2	Résultat reporté	- 723,13
	7713	Libéralités reçues	5 000,00
<b>Totale recettes de fonctionnement</b>			<b>4 276,87</b>
			Le 23/08/2019
			DM2

Votants : 11 Pour : 11

Délibération N° 2019.05.06

### **Participation fonctionnement école de Guichen**

La Mairie de Guichen demande à la commune de Bovel si une participation de 212,95€ pour la Scolarisation d'un enfant à l'école Jean Charcot.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Accepter la demande de participation de la commune de Guichen

Votants : 11 Pour : 11

Délibération N° 2019.05.07

### **Tarifs cantine**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Ne change pas les tarifs actuels de la cantine.

Votants : 11 Pour : 11

**Délibération N° 2019.05.08**

### **Tarifs cantine**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Ne change pas les tarifs actuels de la cantine.

Votants : 11 Pour : 11

**Délibération N° 2019.05.09**

### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE ET LA GARDERIE**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AJOUT à l'article 1 : « n'accepte plus les annulations sauf en cas d'arrêt maladie » et toujours la veille avant 9h comme inscrit sur le règlement.
- REFONTE de l'article 4. pour la cantine ou article 8 pour la Garderie : Suppression de « rendez-vous avec les agents après 2 avertissements », «les croix ne sont plus annulées après chaque vacance scolaire »
- AJOUT Article 8 : «Frais de pénalité de 1 euro pour les parents n'ayant pas rendu dans les temps l'inscription à la cantine étant donné que cela occasionne un travail supplémentaire pour le personnel communal »

Votants : 11 Pour : 11

### **Informations diverses :**

Pour le prochain Conseil Municipal, les questions suivantes seront abordées :

Salle Polyvalente : Associations : ménage.

Régime indemnitaire

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.